



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.241/54/Add.2
24 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION CHARGE
D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR
LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU LA
DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Neuvième session
New York, 3-13 septembre 1996
Point 2 de l'ordre du jour

DESIGNATION D'UN SECRETARIAT PERMANENT ET DISPOSITIONS A PRENDRE
POUR EN ASSURER LE FONCTIONNEMENT : LIEU D'IMPLANTATION

Note du secrétariat

On trouvera ci-joint, comme indiqué dans le document publié sous la cote A/AC.241/54, l'offre du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne d'accueillir à Bonn le secrétariat permanent de la Convention sur la lutte contre la désertification.

**Bonn, lieu d'implantation du secrétariat
de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification,
en particulier en Afrique**

Offre du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

invite par la présente

le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, à venir s'installer à Bonn, à proximité du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et offre d'en appuyer les travaux conformément aux engagements énoncés ci-après. Le Gouvernement allemand serait également disposé, à plus long terme, à accueillir d'autres organisations des Nations Unies existantes ou nouvellement créées, en particulier celles dont les activités ont un rapport concret avec les conventions mondiales sur l'environnement.

I. Motifs

L'Allemagne est consciente de l'accroissement de ses responsabilités internationales depuis son unification. En invitant les organisations des Nations Unies et les organisations environnementales internationales à établir leur siège en Allemagne, le Gouvernement allemand entend assumer les obligations qu'entraîne cette nouvelle responsabilité et témoigner de son désir de jouer un plus grand rôle tant au sein de l'ONU qu'en ce qui concerne les questions écologiques mondiales.

L'un des aspects de ce nouveau rôle réside dans l'établissement en Allemagne et plus particulièrement à Bonn d'importantes organisations internationales dans le domaine de la politique de l'environnement. Le choix de Bonn comme siège du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été le premier pas décisif en ce sens. Le Gouvernement allemand partage l'opinion des pays africains selon laquelle il existe un lien étroit entre la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification. L'offre de l'Allemagne en tient compte.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne propose des locaux appropriés, situés à proximité du secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, pouvant être occupés à partir de 1998 pour une période illimitée et pour lesquels il ne sera pas perçu de loyer.

Bonn offrirait d'excellentes conditions de travail au secrétariat de la Convention :

Siège du Gouvernement et du Parlement depuis la naissance de la République fédérale d'Allemagne, la ville fédérale de Bonn possède d'excellentes infrastructures. Cet environnement sera encore amélioré pour le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification puisque, ville fédérale, Bonn demeurera conformément à la loi sur Berlin et Bonn entrée en vigueur en 1994 le siège permanent de certains ministères ayant une importance pour les travaux du secrétariat, même après que le Parlement et certaines branches du gouvernement auront été transférés à Berlin, au tournant du siècle.

Les organismes chargés des secteurs de l'environnement, du développement, de l'alimentation, de l'agriculture et de la sylviculture, de l'éducation et des sciences, de la santé, de la culture, de la recherche et de la technologie ainsi que des télécommunications doivent tous être maintenus et développés à Bonn.

La présence continue de certaines branches du Gouvernement allemand à Bonn signifiera également que des missions diplomatiques demeureront dans la ville.

En outre, conformément à la même loi, l'essor de Bonn en tant que foyer scientifique et culturel, et centre des institutions s'occupant du développement durable se poursuivra (c'est-à-dire que Bonn sera un centre de coopération internationale).

Par cette offre, l'Allemagne tient à souligner son attachement tout particulier aux activités bilatérales et multilatérales de lutte contre la désertification qui rayonnent à partir de Bonn, centre de coopération internationale. L'appui aux pays qui luttent contre les conséquences de la désertification est l'une des priorités de la coopération en matière de développement, surtout en Afrique.

L'Allemagne exécute un programme continu comportant environ 250 projets au titre d'une APD bilatérale se chiffrant au total à 1,8 milliard de DM. Rien qu'en Afrique, cela se traduit par un engagement de dépenses de 650 millions de DM. L'Allemagne a joué un rôle particulièrement actif dans le processus d'élaboration et de rédaction de la Convention. S'agissant des mesures qu'elle a appuyées dans ce processus de rédaction et des préparatifs de la Conférence des Parties à la Convention, le fait que l'Allemagne ait cofinancé les activités des organisations régionales que sont l'Observatoire du Sahara et du Sahel, le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD) peut être considéré comme une manifestation directe de soutien au processus de la Convention, à hauteur de 2,9 millions de DM. Par ailleurs, un montant total de 5 millions de DM a été engagé en faveur de l'application de mesures d'urgence en Afrique.

Jusqu'à présent, 370 000 DM ont été versés pour appuyer la participation de représentants des pays les moins avancés au processus du Comité intergouvernemental de négociation. En 1996, une somme supplémentaire de 300 000 deutsche marks a été engagée à cette fin et 300 000 autres ont été versés au Fonds d'affectation spéciale du secrétariat de la Convention.

Si Bonn était choisi comme siège du secrétariat permanent, l'Allemagne serait en mesure de lui accorder un soutien financier encore plus important.

II. Offre de l'Allemagne dans le cas d'une décision favorable à Bonn

L'Allemagne consentira volontiers à apporter d'autres contributions substantielles en faveur de l'établissement à Bonn du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification :

1. Concession gratuite de locaux appropriés

L'Allemagne est prête à mettre à la disposition du secrétariat à Bonn des locaux appropriés sans loyer et pour une période illimitée à partir de 1998, dans des conditions analogues à celles de l'arrangement conclu avec le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Le Gouvernement allemand prendrait à sa charge les frais de construction et de gestion, tandis que le secrétariat ne serait responsable que des coûts d'entretien courant normalement imputables à l'utilisateur (par exemple : sécurité, nettoyage, réparations d'ordre cosmétique). Le secrétariat aurait également à sa charge tous les frais accessoires, et en outre tous les frais de télécommunications, d'eau et d'électricité.

L'Allemagne est toute disposée à meubler et équiper à ses frais les bureaux du secrétariat - c'est-à-dire à fournir les meubles et installations ainsi que le matériel de traitement de données et de télécommunications.

2. Coûts de transfert et d'installation

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne consent en outre à assumer les coûts de transfert du secrétariat provisoire, et de plus les dépenses encourues par tous les employés qui accepteraient de déménager avec leur famille de Genève à Bonn, les primes d'installation et le coût des cours de langue allemande.

3. Dépenses spéciales

Le Gouvernement allemand est par ailleurs disposé à subventionner à hauteur de 1 million de DM par an les manifestations organisées par le secrétariat en rapport avec la Convention.

4. Augmentation des contributions volontaires

Une décision de transfert inciterait l'Allemagne à verser une contribution volontaire d'un million de DM au secrétariat en sus des versements qu'elle s'est engagée à faire en tant que Partie à la Convention.

5. Privilèges et immunités

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est prêt à octroyer au secrétariat permanent de la Convention sur la lutte contre la désertification les mêmes privilèges et immunités que ceux qui seront accordés au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques. A cette fin, les clauses de l'accord de siège conclu avec le Programme des Volontaires des Nations Unies le 10 novembre 1995 s'appliqueront similairement aux secrétariats de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la lutte contre la désertification.

6. Accès au marché du travail allemand

L'Allemagne veut bien autoriser aux personnes à charge (épouses et enfants habitant encore chez leurs parents) des employés du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification l'accès au marché du travail de la République fédérale. Ces personnes n'auront pas besoin de permis de travail.

7. Divers

Le Gouvernement allemand aidera le secrétariat à recruter des spécialistes et du personnel administratif qualifié. En outre, le gouvernement est prêt à faire en sorte que le secrétariat ait le droit d'utiliser les services de bibliothèques et autres établissements offrant une documentation en langues étrangères.

III. Bonn, coeur géographique de l'Europe

La ville de Bonn peut se targuer des avantages suivants :

- Au coeur de la République fédérale d'Allemagne, en plein centre géographique de l'Europe, l'espace compris entre la région Düsseldorf/Ruhr et Francfort constitue un axe central de 250 km (160 miles) de long doté d'une capacité économique élevée et présentant une densité et une diversité urbaines sans précédent. Les deux villes de Cologne et Bonn (d'environ 2 millions d'habitants), séparées l'une de l'autre de 25 km (16 miles) à peine, sont situées au coeur même de cette région. Le réseau des voies de communication est excellent, constitué d'autoroutes et de liaisons ferroviaires et aériennes tant régionales qu'internationales.
- L'aéroport de Cologne/Bonn est à 20 minutes à peine en voiture du centre de Bonn. A partir des aéroports voisins de Düsseldorf (à 1 heure de train ou d'automobile) et Francfort (à 1 h 1/2 de train ou d'automobile), des villes comme New York, Nairobi ou Delhi peuvent être rejointes en 7 h 1/2 et la plupart des villes européennes sont à moins d'une heure.
- Bonn, avec ses 300 000 habitants et 170 000 emplois, au coeur d'une région urbaine de 760 000 habitants, est idéalement située sans toutefois présenter les problèmes habituellement associés aux grandes conurbations. Longtemps le siège du Parlement et du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, Bonn a développé deux traits caractéristiques : un haut degré d'efficacité administrative qui se manifeste aussi par la présence de cadres hautement qualifiés, et une certaine qualité de la vie dans un environnement où des personnes originaires de toutes les parties du monde peuvent se sentir chez elles.
- Bonn restera le siège de plusieurs ministères et continuera donc d'être un centre politique de stature nationale et internationale. L'établissement du Programme des Volontaires des Nations Unies et du secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques au site de la "Haus Carstanjen" ajoutera au prestige de la ville. En outre, l'Allemagne a l'intention de renforcer le statut privilégié de Bonn en tant que centre scientifique, pédagogique et culturel, et plus encore en tant que centre de coopération internationale.
- Outre les nombreux autres établissements de recherche déjà en place, on prévoit de créer un centre d'études et de recherche européennes avancées, le CAESAR (Centre for Advanced European Studies and Research), un institut de recherche sur les pays en développement et un centre de recherche sur l'intégration européenne, notamment.

- Bonn a l'habitude d'accueillir de grandes conférences internationales et peut offrir d'excellentes installations pour ce type de manifestation. Il existe un nouveau centre de conférences d'une capacité de plusieurs milliers de personnes à proximité de la zone où se trouvent actuellement le Parlement et le gouvernement. A Bonn et dans les environs, il existe plus de 6 000 chambres d'hôtel de qualité internationale. La maison des hôtes du Gouvernement allemand, achevée en 1990 sur le Petersberg, peut servir aux manifestations spéciales et cérémonies.
- Bonn, qui s'étend sur les rives mêmes du Rhin entre la plaine de Cologne et la chaîne rhénane centrale (Siebengebirge), demeure une ville résidentielle verdoyante et plaisante, où l'on peut circuler facilement. Grâce à une planification et à un développement raisonnables des transports tant publics que privés, la majorité des habitants qui travaillent au centre de Bonn n'ont qu'une demi-heure de trajet pour se rendre à leur travail. Le centre-ville de Cologne peut être atteint en 20 minutes par le train.
- A Bonn, les loyers sont raisonnables si on les compare à ceux des villes sièges d'autres organisations des Nations Unies. Compte tenu de la haute qualité des fournitures et services de toutes sortes, le coût de la vie n'y est pas élevé.
- D'une manière générale, les services fournis à Bonn, notamment en matière de santé et de télécommunications peuvent satisfaire aux normes les plus sévères.
- Bonn, lieu de naissance de Beethoven, possède des salles de concert, d'opéra et de théâtre de première classe. L'axe Düsseldorf-Cologne-Bonn est une véritable place forte de la culture européenne et de toutes les formes d'art classique et contemporain. Bonn est une ville universitaire qui possède une excellente université de 40 000 étudiants riche en traditions, mais c'est aussi une ville qui, du fait de son ancien statut de capitale de l'Allemagne, a également acquis une précieuse expérience internationale.
- Les employés du secrétariat et leur famille pourront profiter des établissements scolaires et des associations internationales qui ont été créées à Bonn à l'intention de 140 ambassades et de leurs 10 000 employés. Il existe plusieurs écoles étrangères, de même que des écoles allemandes bilingues qui offrent un enseignement en allemand et en anglais ou en allemand et en français. En outre, de nombreuses écoles allemandes proposent des classes spéciales réservées aux étrangers. Les écoles et universités d'Etat sont gratuites en Allemagne.

IV. **Modalités**

L'Allemagne est disposée à examiner immédiatement en détail avec le secrétariat provisoire tous les volets de la question, notamment ceux qui ont trait aux bâtiments qui seront mis à la disposition du secrétariat permanent.

L'Allemagne est également prête à faire une offre analogue aux autres organisations des Nations Unies et aux organisations internationales s'occupant d'environnement qui envisagent de s'installer à Bonn.

Le Gouvernement allemand sera heureux de fournir de plus amples renseignements sur tout aspect de la présente offre.
